

## TEMPS DE TRAVAIL, TEMPS PARENTAL

### *La charge parentale : un travail à mi-temps*

L'

enquête réalisée par le Groupe Division Familiale du Travail de MATISSE (1) permet à la fois de renouveler les questions de définition et de quantification du *temps de travail* et d'introduire la notion de *temps parental*.

Le temps de travail appréhendé ici est en moyenne de 39 h 30 mn hebdomadaires mais il est plus court pour les chefs de famille monoparentale (à peine 38 heures) que pour les membres de couple avec enfants. *Le temps parental*, lui, est d'une durée moyenne effective de 19 h 37 mn par individu et par semaine ; soit environ un *mi-temps* par rapport à la « norme » professionnelle. Cependant, si l'on calcule la somme des temps alloués en moyenne aux différents types de tâches parentales par les personnes concernées, on aboutit à une durée hebdomadaire totale de 39 h 18 mn, soit à peu près une semaine normale de travail professionnel. Si l'on se réfère à l'expression classique de la « double journée de travail », on peut donc dire que *la somme du temps de travail et du temps parental équivaut à une journée et demi de travail par personne* et que ce que l'on pourrait appeler la « *norme de temps parental total* » représente une *journée de travail*.

Prenant en compte le sexe, on observe que dans les couples avec enfants, pour un temps de travail presque équivalent, les femmes font plus du double d'heures parentales que leur conjoint. Dans les couples, au niveau du temps parental, le partage s'opère donc en défaveur de la femme. Dans les familles monoparentales, la répartition individuelle des temps pénalise le temps professionnel pour les hommes comme pour les femmes. Le problème de conciliation se règle alors le plus couramment par la « double journée », car l'externalisation des tâches parentales ou domestiques est très rare, hormis par le biais de la délégation à la famille élargie.

(1) - MATISSE, Unité Mixte de Recherche du CNRS et de l'Université Paris I, a coordonné la recherche dans le cadre d'un Comité de pilotage comprenant la DARES et le Service des Droits des Femmes.

L'enquête réalisée en 1999 (encadré 1) visait à saisir l'articulation des différents temps sociaux (temps de travail, temps parental, temps domestique essentiellement) pour les ménages. Tandis que l'enquête Emploi du Temps 1998-1999 menée par l'INSEE (Dumontier et Pan Ké Shon, 1999 et 2000) privilégie à travers son questionnaire une approche individuelle et une différenciation selon le sexe, celle-ci se centre en priorité sur les familles. La hiérarchie dans les oppositions analysées est alors la suivante :

- 1 - familles avec enfants / autres ménages ;
- 2 - couples / parents seuls ;
- 3 - femmes / hommes.

On peut ainsi comparer la répartition des tâches entre conjoints dans les familles avec enfants ou sans enfant ; mais on peut également saisir les différences entre familles à deux conjoints présents et familles monoparentales ; qui plus est, entre familles monoparentales dont le chef est une femme ou bien un homme.

Les principaux indicateurs utilisés pour saisir le lien entre le temps professionnel et le temps parental sont liés au partage des tâches, à l'externalisation des services, à l'activité professionnelle et à la composition du ménage.

La population enquêtée a été regroupée en cinq catégories (2) suivant le type de ménage et le sexe : hommes seuls, femmes seules, membres d'un couple sans enfant, membres d'un couple avec enfants, chefs de famille monoparentale. C'est à ces deux dernières catégories que l'on s'intéresse principalement ici (respectivement 51 % et 9 % de la population de l'enquête), avec un regard particulier sur les familles monoparentales dont le nombre ne cesse d'augmenter (plus de 30 % d'augmentation entre 1990 et 1999 selon les enquêtes Emploi). Mais les notions de famille et de famille monoparentale considérées ici diffèrent légèrement de celles habituellement retenues (encadré 2).

### ***Le temps de travail « déclaré » ou « compté » : des différences importantes suivant le statut familial***

Comme celle de famille, la notion de temps de travail utilisée ici doit être précisée. En réalité, l'enquête fait apparaître deux indicateurs du temps de travail. Le premier est relatif à la durée déclarée spontanément et es-

(2) - La catégorie résiduelle des ménages formés de plusieurs membres non liés par une relation familiale a été exclue de l'analyse. Il est vrai que les cas rencontrés sont peu nombreux, étant donné les limites d'âge imposées à la population enquêtée (20 à 49 ans) ; il s'agit essentiellement de jeunes partageant le même logement.

#### Encadré 1

### L'enquête du Groupe Division Familiale du Travail financée par la DARES et le Service des Droits des Femmes

Le Groupe Division Familiale du Travail, constitué en 1998 auprès de Marie-Agnès BARRERE-MAURISSON au sein de MATISSE et rassemblant des chercheurs travaillant autour de cette problématique, a mené en mars 1999, dans le cadre du programme « European Network on Policies and the Division of Unpaid and Paid Work » (auquel la DARES et le Service des Droits des Femmes apportent leur soutien depuis 1995), une enquête nationale concernant le temps de travail et les conditions de vie.

L'échantillon de plus de 1 000 chefs de ménage (ou conjoints) âgés de 20 à 49 ans, est représentatif de cette population stratifiée selon les cinq critères suivants : la région INSEE (en huit catégories), la taille de l'agglomération, le sexe (croisé avec le fait d'être actif ou inactif), l'âge (en trois tranches) et la catégorie socioprofessionnelle. Le redressement s'est appuyé sur les données du Recensement de la Population de 1990 mais les résultats ont été confrontés, pour validation, avec des informations plus récentes issues de l'enquête Emploi de l'INSEE. Cette confrontation s'est révélée satisfaisante.

Toutes les catégories de ménage sont prises en considération, y compris les ménages ne comportant pas de couple (personnes seules, chefs de famille monoparentale, notamment). Il était en effet intéressant de connaître l'organisation des personnes sans conjoint pour les tâches de la vie quotidienne. Et ce d'autant que cette catégorie représente une part non négligeable de la population étudiée : plus d'un tiers.

L'enquête a été réalisée par l'agence TMO. Elle s'est déroulée sur le territoire national au cours de deux semaines. Il s'agit d'une enquête réalisée en face-à-face en deux temps : une partie en présence de l'enquêteur et une partie en auto-administré. Les enquêteurs ont réalisé la première partie de l'enquête au domicile des interviewés, leur ont ensuite expliqué comment remplir les parties qui demandaient un effort de réflexion plus important, et ont récupéré les questionnaires deux à trois jours plus tard.

Le questionnaire est une adaptation au cas français du modèle standard européen élaboré par le Réseau en langue anglaise. Il a totalement été retravaillé par le Groupe Division Familiale du Travail, en fonction de plusieurs objectifs : coller au mieux à la réalité française, maintenir cependant l'esprit du document original pour rendre possible la comparaison internationale, permettre le rapprochement avec l'enquête INSEE « Emploi du temps 1998-1999 » dont on a retenu un certain nombre de questions (ou de parties de question). Le questionnaire final comprend plusieurs cahiers :

- A - informations personnelles, composition du ménage
- B - activité professionnelle
- C - gestion du temps et répartition des rôles domestiques
- D - conciliation entre vie de famille et vie professionnelle
- S - revenus
- E - habitat, réseaux de solidarité et vie associative
- F - opinions (à mesurer notamment dans le cadre de diverses échelles d'attitude).

Ce sont les cahiers A, B, D, S, E qui ont été remplis en présence de l'enquêteur.

Préalablement, une enquête-test a été réalisée sur un petit échantillon, ce qui, avec les remarques et suggestions de TMO, a permis l'adaptation finale du questionnaire.

Les premiers résultats présentés ici ont été exploités avec le logiciel SPSS par le Groupe Division Familiale du Travail. Il s'agit de « tris à plat » fournissant des premiers enseignements qui seront approfondis par la suite.

Tableau 1  
Le temps de travail professionnel déclaré pour les cinq catégories de ménage retenues En pourcentage

	Moins de 20 h	De 20 h à 34 h	De 35 h à 39 h	De 40 h à 48 h	Plus de 48 h	Total
Hommes seuls .....	2,5	11,3	37,5	33,8	15,0	100,0
Femmes seules .....	n.s.	14,8	57,4	24,6	3,3	100,0
Membres de couple sans enfant .....	2,4	13,5	43,7	23,8	16,7	100,0
Membres de couple avec enfant(s) .....	3,8	13,2	42,4	25,9	14,6	100,0
Chefs de famille monoparentale (hommes ou femmes) .....	2,1	18,8	45,8	22,9	10,4	100,0
Ensemble .....	2,9	13,7	43,6	26,2	13,7	100,0

n.s. : non significatif.

Source : enquête MATISSE - DFT 1999.

timée, comme la variable de l'enquête Emploi du Temps de l'INSEE, sur la base de la semaine (question : « Combien d'heures travaillez-vous au total par semaine, en moyenne sur une semaine ordinaire ? »). C'est ce que l'on appellera le temps « déclaré ». Le second, lui, est recomposé à partir des jours de la semaine, samedi et dimanche compris (question : « En vous basant sur une semaine-type, indiquez les durées de travail professionnel soit par jour – jour ordinaire de la semaine, samedi ordinaire, dimanche ordinaire -, soit sur l'ensemble de la semaine »). Cette deuxième estimation, que l'on désignera par temps « compté », apparaît toujours plus élevée que la première.

Pour distinguer les catégories de temps de travail, il convient non seulement de se référer aux normes légales en vigueur et à leurs évolutions récentes, mais aussi de tenir compte de l'importance des durées longues effectives pratiquées par les personnes au travail. D'où le choix de distinguer les durées de travail suivant cinq catégories, en retenant la notion de temps déclaré :

- « temps court » (19 heures ou moins) : le seuil de 19h correspond approximativement à un mi-temps. Le temps court ainsi défini est peu représenté en moyenne tout en étant surtout le fait des femmes en couple avec enfants (tableau 1) ;

- « temps partiel » (20 - 34 heures) : c'est une durée intermédiaire entre un temps court et la nouvelle norme légale du temps plein. 14 % des actifs occupés sont dans cette situation et il s'agit plus souvent de familles monoparentales ou de mères dans les couples ;

- « temps plein normé » (35 - 39 heures) : il correspond au volume d'heures borné de part et d'autre par l'ancienne norme légale et par celle introduite par la Loi Aubry. C'est le fait de 44 % des personnes en emploi, et en particulier des femmes seules ;

- « temps long » (40 - 48 heures) : c'est une durée comprise entre la norme et la durée théorique maximale autorisée. Elle est déclarée par plus d'une personne interrogée sur quatre. D'une certaine façon, l'enquête révèle ainsi que la pratique « réelle » est souvent largement

supérieure à la norme légale, en particulier pour les hommes seuls ou en couple avec enfants ;

- « surtemps » (plus de 48 heures) : il représente 14 % des temps déclarés et est surtout le fait des hommes, notamment des pères (20 %).

L'immense majorité (86 %) de ceux qui ont un emploi, dans l'enquête, l'exercent à temps complet. Rappelons qu'en France, la durée moyenne hebdomadaire de travail est supérieure pour les salariés du privé à ce qu'elle est pour ceux du public : 41 h 13 mn contre 39 h 30 mn en 1995 selon le Centre d'Études de l'Emploi (Boisard et Fermanian, 1999) ; mais elle est nettement plus importante encore pour les non-salariés (Missegès, 2000). Or c'est justement parmi les couples avec enfants que le travail indépendant est le plus développé.

Si l'on analyse le temps passé à travailler en fonction des charges familiales, force est de constater que, paradoxalement, lorsque l'on n'a pas d'enfant, on travaille un peu moins longtemps : 39 h 19 mn par semaine pour les personnes seules, contre 39 h 33 mn pour les membres de couple avec enfants (et même 41 h 46 mn pour les pères), la moyenne étant de 39 h 30 mn pour l'ensemble. Ainsi, la présence d'enfants représente une contrainte qui s'ajoute à des durées longues de travail professionnel.

40 % des personnes interrogées travaillent plus de 8 heures par jour, quasiment une sur deux dans le cas des pères ; d'ailleurs, les dépassements d'horaires sont beaucoup plus fréquents pour les hommes, qu'ils aient seuls la charge d'enfants ou qu'ils soient en couple, voire seuls.

À la question « Travaillez-vous chaque semaine le même nombre de jours ? », les familles monoparentales déclarent une régularité moins grande dans les semaines travaillées. À ce titre, elles cumulent les difficultés avec un temps professionnel relativement long, la présence d'enfants et l'irrégularité des rythmes de travail.

Ce sont les personnes sans enfant qui travaillent le plus fréquemment le mercredi à l'inverse de celles qui

appartiennent à une famille, dont 8 % sont toujours « libres » ce jour là. Qui plus est, contrairement aux personnes seules, les familles, hormis certaines femmes en couple avec enfants, travaillent rarement le week-end.

### ***Le travail à temps partiel : une conciliation difficile pour les femmes***

L'enquête confirme les caractéristiques majeures du travail à temps partiel, c'est-à-dire essentiellement féminin, très développé dans les commerces et services, et de plus en plus subi ou accepté faute de mieux (Galtier, 1999). Cependant, les modalités en sont différentes suivant le statut familial : ainsi, sa pratique, qui est l'apanage des femmes, est plus fréquente dans les couples avec enfants, les femmes seules, elles, travaillant rarement à temps partiel.

Les conditions d'exercice de ce type de travail sont très différentes selon les secteurs d'activité. Dans le secteur privé, les conditions d'emploi non seulement sont plus précaires mais elles comportent en outre des horaires irréguliers, ce qui rend difficile la conciliation avec les tâches parentales. Or la majorité des femmes à temps partiel sont employées dans le privé (61 %). Dans le secteur public (37 %), les emplois à temps partiel sont mieux protégés et rendent plus aisée la prise en charge des enfants. Quant aux femmes non salariées, elles travaillent souvent en famille et ont relativement plus de commodités pour aménager leurs horaires, et donc assumer les charges familiales ; mais cette situation concerne une faible part d'entre elles.

Ainsi, dans les familles, les femmes à temps partiel éprouvent de réelles difficultés pour concilier tâches professionnelles et tâches familiales.

### ***La construction de la notion de temps parental***

Le temps parental n'a, à notre connaissance, jamais été évalué et quantifié en tant que tel (3). Il est en général, y compris dans l'enquête Emploi du Temps de l'INSEE, dilué à l'intérieur du temps domestique et du temps libre (Méda, 1999).

La notion de temps parental constitue un des apports de l'enquête, le questionnaire ayant été délibérément constitué de façon à pouvoir cerner l'ensemble des activités et des temps consacrés aux enfants. Ainsi, on peut enfin isoler le temps spécifiquement parental, et le comparer au temps de travail.

(3) - Tout ou plus peut-on signaler que l'idée en avait été effleurée lors des travaux menés par le Groupe « Production Domestique » (CNRS-INSEE) il y a une dizaine d'années.

(4) - Il est normal que les chefs de famille monoparentale consacrent individuellement plus de temps aux tâches parentales que les membres d'un couple où les deux conjoints interviennent.

Si le temps domestique comprend les activités habituelles du type : préparer les repas, faire les courses, la vaisselle, la lessive, le ménage, ranger, etc., le temps parental regroupe toutes les activités effectuées par les parents avec et pour les enfants. Il s'agit, d'une part, du temps passé à s'occuper des enfants : les habiller et leur faire la toilette, leur faire prendre les repas, jouer avec eux, passer avec eux du temps à l'extérieur, les conduire à l'école, les accompagner à des activités extra-scolaires, les aider à faire leurs devoirs ; d'autre part, du temps consacré aux adolescents : parler, regarder ensemble une émission de télévision, etc..

La notion de temps parental ainsi construite permet de développer une série de quatre éléments : la qualification de quatre temps parentaux, la mesure d'une « norme » de temps parental total, une mesure des pratiques individuelles et une description des modes de partage des tâches parentales.

### ***Les quatre temps parentaux : priorité au temps passé avec les adolescents***

Les activités parentales ont été regroupées en différentes catégories de temps suivant la nature des activités exercées. Les temps fournis au tableau 2 expriment la durée moyenne que chaque individu consacre, par semaine, à la tâche parentale lorsqu'elle le concerne. Le temps parental total « normé » est défini comme la somme de ces quatre temps : il atteint donc 39 h 18 mn par semaine.

Tableau 2  
Les quatre temps parentaux

En durée hebdomadaire moyenne par personne concernée

Temps de sociabilité parentale .....	19 h 56 mn
Temps parental domestique .....	10 h 12 mn
Temps parental « taxi » .....	5 h 20 mn
Temps parental scolaire .....	3 h 49 mn

Source : enquête MATISSE -DFT 1999.

Le temps de sociabilité parentale recouvre les activités de présence auprès des enfants ou de temps consacré aux adolescents (jeux et activités à l'extérieur...). Ce temps représente globalement la moitié du temps parental total normé et il est deux fois plus important que le temps réservé aux activités parentales domestiques. Cela est principalement dû à l'ampleur du temps consacré aux adolescents (8 h 24 mn en moyenne par semaine) ce qui conduit à relativiser l'importance accordée aux jeunes enfants dans la vie familiale. Autant ces derniers interviennent dans l'affectation du temps parental domestique, autant les adolescents marquent le temps parental de sociabilité, qui représente, pour les familles monoparentales, une heure de plus par semaine que pour les pères ou les mères (4).

Le temps parental domestique concerne essentiellement les petits enfants puisqu'il s'agit de leur faire prendre les repas, de les habiller et de faire leur toilette. Il représente environ 26 % du temps parental total « normé ». Ce temps concerne plus les couples, qui ont plus souvent des enfants en bas âge, même si les parents de famille monoparentale concernés y consacrent en moyenne 30 minutes hebdomadaires de plus que les membres de couple.

Le temps parental domestique est deux fois plus long que le temps parental « taxi », calculé à partir des tâches qui consistent à accompagner les enfants à leurs activités régulières, école ou autre. Chaque semaine, un parent de famille monoparentale s'en occupe 10 minutes de plus qu'un parent en couple. Ce temps « taxi » est lui-même plus important que le temps consacré à la scolarité des enfants.

Le temps parental scolaire sert essentiellement à aider les enfants à faire leurs devoirs. Il représente en moyenne 10 % du temps parental total « normé » mais, pour les mères en couple, il est plus long de 45 minutes.

### **Quantification du temps parental en termes de temps de travail**

La somme des temps alloués en moyenne aux différents types de tâches parentales par chaque personne concernée atteint 39 h 18 mn par semaine et équivaut donc à peu près à une semaine individuelle de travail professionnel. Ainsi, ce que l'on pourrait appeler la « norme de temps parental total » est équivalente à l'unité de temps de travail. Mais chaque individu n'accomplit pas à lui seul toutes les tâches parentales ; la différence entre le temps parental total « normé » et le temps réel effectué par un individu relève donc de l'appréciation du partage des tâches. D'où l'intérêt d'étudier ce partage des tâches, voire leur délégation.

Au niveau individuel, le temps parental est d'une durée moyenne effective de 19 h 37 mn (tableau 3) ; soit un mi-temps par rapport à la norme professionnelle. Si l'on se réfère à l'expression classique de la « double journée de travail », on peut donc dire que la somme du temps de travail et du temps parental équivaut à une journée et demi de travail par personne. Ce temps parental est plus important pour les chefs de famille monoparentale (20 h 57 mn) que pour les pères ou mères (19 h 27 mn). Et, logiquement, il est encore plus élevé pour les personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle (environ 28 heures par semaine).

---

(5) - Du moins c'est ce que déclarent les hommes, car les femmes estiment qu'elles sont plus largement mises à contribution, en particulier lorsqu'il s'agit de professions indépendantes. Mais, en tout état de cause, la famille est rarement appelée.

### **Trois modalités de partage du temps dans les familles**

La question du partage des tâches domestiques entre conjoints est essentielle pour saisir les différences entre les familles et les autres. Elle renvoie au partage du travail salarié et varie suivant le sexe, la catégorie professionnelle de chacun des conjoints, et le fait d'avoir ou non des enfants.

Trois types de situations apparaissent à ce titre dans l'enquête, bien illustrées par l'exemple de la question « qui prépare les repas : moi, mon partenaire, ma mère ou belle-mère, ... ou bien je recours à un commerce ? ».

Dans le cas des familles monoparentales, la réponse la plus fréquente est « moi-même » ; mais beaucoup ont recours très souvent, voire tout le temps, à leur mère ou à leur belle-mère. Cette situation illustre un non-partage du travail domestique, avec délégation à la famille élargie (Barrère-Maurisson, 1992).

Quand il s'agit des couples sans enfant, la répartition est à peu près égale entre les deux conjoints (5).

En revanche, dans les couples avec enfants, le partage est inégalitaire. La préparation des repas est une activité spécifiquement, voire triplement, féminine car quelquefois partagée avec la fille et, plus souvent, avec la mère.

### **Le recours à l'externalisation est rare**

Les questions portant sur le recours à une aide à domicile rémunérée ou au service d'une entreprise concernent des effectifs faibles et révèlent donc une pratique peu courante.

D'abord, cette pratique est très peu répandue pour ce qui a trait aux enfants. Les habiller, leur faire prendre les repas, jouer avec eux, les conduire chez le médecin, les aider à faire leurs devoirs reste donc essentiellement du ressort des parents, et surtout des mères.

Il n'en est pas de même de certaines tâches domestiques, par exemple le ménage ou le repassage, assez souvent assurés par une aide rémunérée à domicile. De même, les hommes seuls achètent fréquemment des plats tout préparés ou ont recours aux laveries-pressings pour laver leur linge. Mais, de fait, la question du partage et/ou de l'externalisation est très probablement liée à celle des ressources, les hommes seuls disposant en moyenne des revenus les plus confortables. Les familles monoparentales ont des revenus inférieurs à ceux des couples avec enfants, mais perçoivent souvent des compléments de ressources sous formes d'aides ou d'allocations diverses.

## **Le surtemps professionnel des pères et le surtemps parental des mères**

Lorsque l'on compare le temps parental moyen par individu au temps parental normé (tableau 3), il apparaît une différence d'environ vingt heures par semaine. Cela signifie que les personnes interrogées, soit ne sont pas concernées, soit n'effectuent pas elles-mêmes toutes les tâches qui sont alors partagées au sein du ménage, déléguées, externalisées ou non assumées.

Tableau 3  
Temps parental individuel  
et temps parental total « normé »

Type de famille	Temps parental moyen par individu	Temps individuel en % du temps « normé » (39 h 18 mn)
Ensemble des parents	19 h 37 mn	49,9
Dont pères .....	12 h 59 mn	33,0
Dont mères .....	24 h 41 mn	62,8
Parents en couple avec enfants .....	19 h 27 mn	49,5
Dont pères .....	12 h 41 mn	32,3
Dont mères .....	25 h 37 mn	65,2
Parents monoparentaux	20 h 57 mn	53,3

Source : enquête MATISSE -DFT - 1999.

Les chefs de famille monoparentale consacrent chaque semaine à leurs enfants une heure et demie de plus que les parents en couple. Les premiers doivent en effet effectuer « seuls » les tâches parentales alors que dans un couple le temps parental effectué par le père s'ajoute à celui dispensé par la mère du fait du partage des tâches. À eux deux, ils fournissent l'équivalent de 97 % du temps parental total « normé », contre 53 % pour les familles monoparentales. Et, pour ces dernières, le surplus de temps parental individuel par rapport à une personne en couple est redistribué en faveur des activités de sociabilité parentale plutôt qu'en faveur du temps scolaire.

À l'intérieur des couples, les différences sont très importantes entre les pères et les mères, lesquelles sont deux fois plus présentes auprès des enfants que les pères, alors que dans les familles monoparentales, les pratiques ne diffèrent pas fondamentalement suivant qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Il y a donc un effet de « genre » qui joue sur la durée des tâches parentales dans les couples mais qui est nivelé dans le cas des familles monoparentales. Autrement dit, il y a un effet

de « couple » sur la pratique des femmes : être dans une logique de partage fait ressortir les pratiques sexuées, de façon à la fois quantitative et qualitative. C'est dans la répartition des temps parentaux domestique et de sociabilité que l'attribution de rôles différents est la plus visible : proportionnellement, les pères s'impliquent plus dans les activités de sociabilité que dans toute autre tâche parentale, les activités parentales domestiques, elles, restant typiquement dévolues aux mères.

## **Temps professionnel + temps parental : 62 heures pour les mères, 54 h 30 mn pour les pères**

Pour les actifs ayant charge d'enfant, la somme des deux temps, le professionnel et le parental, est équivalente sur une semaine à 62 heures pour les mères, 54 h 30 mn pour les pères et 59 heures pour les chefs de famille monoparentale, où la répartition individuelle des temps se fait au détriment du professionnel.

Tableau 4  
Répartition du temps individuel  
entre temps professionnel et temps parental  
En pourcentage

	Temps profes.	Temps parental	Total
Ensemble des parents .....	66,7	33,3	100,0
Dont pères .....	76,3	23,7	100,0
Dont mères .....	59,7	40,3	100,0
Parents en couple avec enfants	66,1	33,9	100,0
Dont pères .....	76,1	23,9	100,0
Dont mères .....	59,3	40,7	100,0
Parents monoparentaux .....	65,4	34,6	100,0

Source : enquête MATISSE - DFT 1999.

Lorsque les parents sont en couple, le partage individuel du temps professionnel et du temps parental s'opère en faveur du temps professionnel pour le père et en faveur du temps parental pour la mère (tableau 4). Mais si les pères travaillent plus que les mères, leur surtemps professionnel est inférieur au surtemps parental des mères.

Marie-Agnès BARRÈRE-MAURISSON,  
Sabine RIVIER  
(MATISSE, CNRS-Université Paris 1),  
Olivier MARCHAND  
(DARES).

## La famille reconsidérée du point de vue de l'enfant et des normes juridiques

### Une redéfinition des types de famille

La Famille a progressivement éclaté, d'abord par décohabitation des générations, puis par séparation conjugale ; on peut dire que le sens donné habituellement au terme de famille ne se justifie plus vraiment si ce n'est plus le couple qui en est au centre, mais l'enfant (Villeneuve-Gokalp, 1999). On propose ainsi une déconstruction-reconstruction des termes liés à la parentalité, en se centrant sur l'enfant et son rapport aux parents, et non l'inverse. Si l'enfant est le centre d'une unité conceptuelle revisitée, on peut dérouler les différentes configurations de la « famille » en fonction du rapport de l'enfant avec ses parents.

Ainsi, on a, à ce stade, trois principaux types de « famille » :

- a) les familles à co-parentalité, où les deux parents cohabitent (familles conjugales traditionnelles) ;
- b) les familles à uni-parentalité, où un seul parent habite avec l'(es) enfant(s) (familles dites monoparentales et « familles » de parent non gardien \*), qui renvoient à un phénomène de bi-parentalité (où les deux parents ne cohabitent pas) ;
- c) les familles à multi-parentalité, où plusieurs parents n'ayant pas de lien biologique avec tous les enfants interviennent (familles dites recomposées) ; biologique et social sont, là, mêlés.

### Les nouvelles formes de monoparentalité

En 1990, les familles monoparentales représentaient 11,9 % de l'ensemble des familles avec enfants dont le chef a entre 20 et 49 ans. Selon l'enquête du Groupe Division Familiale du Travail, cette proportion serait passée aujourd'hui à près de 15 %. Deux éléments peuvent expliquer cette progression de l'ordre de 3 points en dix ans. Premièrement, le nombre de familles monoparentales a continué à augmenter dans l'absolu, dans le prolongement des décennies antérieures (Herpin et Olier, 1997). Deuxièmement, la notion s'est élargie, ce dont rend compte l'enquête en privilégiant la présence réelle de l'enfant : celui-ci est en effet comptabilisé dans le ménage s'il est hébergé au moins deux nuits par semaine, même irrégulièrement. De ce fait, les deux parents, qu'ils soient « gardien » ou « non gardien », sont pris en compte. Cette définition de la parentalité basée sur les pratiques d'accueil de l'enfant, indépendamment du critère de résidence principale, fait apparaître un plus grand nombre de familles monoparentales (et plus particulièrement de pères monoparentaux), que la définition basée sur le critère du « droit de garde ». Ce choix apparaît plus juste car il tient compte des pratiques sociales et de l'évolution des normes juridiques qui s'éloignent de plus en plus d'une attribution unilatérale du droit de garde au profit d'une autorité parentale conjointe ; ce qui est la règle de principe depuis 1993.

Non seulement les familles monoparentales sont plus nombreuses mais elles sont aussi différentes de celles des années passées. Joue en particulier l'évolution du risque familial. En effet, les situations de monoparentalité résultaient plus souvent du veuvage dans les années 1950 et 1960, puis du divorce dans les années 1970 et 1980 ; aujourd'hui ce sont les décisions en matière de cohabitation qui prévalent. Avec la disparition presque totale du veuvage comme cause de monoparentalité et une gestion de moins en moins conflictuelle du divorce et des séparations, il convient alors de redéfinir la monoparentalité en donnant toute sa place au phénomène réel de « biparentalité », c'est-à-dire à l'existence de deux parents intervenant auprès de l'enfant ; d'où le terme d'uniparentalité pour définir chacune des deux unités parentales relevant de ce phénomène. Qui plus est, les familles monoparentales ne sont plus un phénomène spécifiquement féminin puisque, désormais, les pères sont présents, notamment dans le cadre de cette nouvelle acception de l'uniparentalité.

\* C'est-à-dire n'ayant pas la garde légale mais accueillant l'(es) enfant(s) au moins deux nuits par semaine.

## Bibliographie

- Barrère-Maurisson M.-A. (1992), *La division familiale du travail. La vie en double*, PUF.
- Boisard P. et Fermanian J.-D. (1999), « Public-privé : les écarts des durées du travail réellement pratiquées », 4 pages, n° 36, Centre d'Études de l'Emploi, novembre.
- Dumontier F. et Pan Ké Shon J.-L. (1999), « En treize ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », INSEE Première, n° 675, octobre.
- Dumontier F. et Pan Ké Shon J.-L. (2000), « Enquête Emploi du Temps 1998-1999, Description des activités quotidiennes », INSEE Résultats, n° 693-694, janvier.
- Galtier B. (1999), « Les temps partiels : entre emplois choisis et emplois " faute de mieux " », *Économie et Statistique*, n° 321-322.
- Herpin N. et Olier L. : « Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées », France, *Portrait Social*, 1997-1998.
- Méda D. (1999), *Qu'est-ce que la richesse ?*, Aubier, Paris.
- Missègue N. (2000), « Le temps de travail des indépendants », INSEE Première, n° 695, janvier.
- Villeneuve-Gokalp C. (1999), « La double famille des enfants de parents séparés », *Population*, n° 1.